

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 25 SEPTEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 septembre 2008

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : J.P LAMY, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Emile MEDINA, Virginie GARNIER, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Concerne : 08-68 AVENANT N° 3 – FUSION ET ABSORPTION DE LA SOCIETE ENTP PAR LA SOCIETE EIFFAGE

Par délibération 05-42 du 26 mai 2005, le Conseil Communautaire avait attribué le lot n°2 « VOIRIE-BÂTIMENT », du marché de réalisation du quai de transfert, à Arsac, à la société ENTP.

Depuis notre commande, la société ENTP a été fusionnée et absorbée par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST dont APPIA NORD AQUITAINE est un établissement.

Il vous est donc proposé de modifier le nom de l'entreprise attributaire du lot n°2 « VOIRIE-BÂTIMENT » du marché de réalisation du quai de transfert, à Arsac, en remplaçant ENTP par EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST.

Ce changement de nom n'a aucune incidence financière sur le marché et avenants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide de modifier le nom de l'entreprise attributaire du lot n°2 « VOIRIE-BÂTIMENT » du marché de réalisation du quai de transfert, à Arsac, en remplaçant ENTP par EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 29 septembre 2008

Le Président,

Gérard DUBOIS
Maire à Arsac (33460)

